La Terre entière est un lieu de prière, sauf le cimetière et le ḥammâm.

Abû Sa’îd Al-Khudrî (qu’Allah l’agrée) relate que le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « La Terre entière est un lieu de prière, sauf le cimetière et le ḥammâm. »
[Authentique] [Rapporté par Ibn Mâjah - Rapporté par At-Tirmidhî - Rapporté par Abû Dâwud - Rapporté par Aḥmad - Rapporté par Ad-Dârimî]

La Terre toute entière est un lieu où l’on peut prier, sauf : L’endroit où l’on enterre les morts, et cela englobe tout l’espace encerclé par les grilles du cimetière. L’endroit où l’on se douche avec de l’eau chaude pour se soigner. L’imam An-Nawawî (qu’Allah lui fasse miséricorde) a dit : « Prier dans les lieux où se réfugie le diable est unanimement interdit. Parmi ces endroits, il y a les lieux d’alcool, les bars, les lieux de perception des impôts et autres endroits où les péchés sont évidents. Mais aussi : les églises, les ermitages, ou encore les latrines. » Les latrines sont les lieux retirés destinés à la satisfaction des besoins naturels.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/10645